

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 20240691

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 29/04/2024

Objet : CONVENTION AVEC L ASSOCIATION EUROPEENNE DE PSYCHOLOGUE SAPEUR POMPIER ET LE SDIS DE LA HAUTE GARONNE

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 06/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-068 Projet de convention partenariat ANSC NexSIS SDIS contributeur SDIS.pdf

Annexes :

1 - 2024-069 Annexe Convention FIUSP2_SDIS31-2024.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20240429-20240691-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/05/2024

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du vingt-neuf avril à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 18 avril 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : **Projet de convention partenariat ANSC NexSIS SDIS contributeur SDIS 31**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.732-11-1 à R.732-11-18;
Vu le code général des collectivités territoriales;
Vu le code de la défense;
Vu le code général de la fonction publique;
Vu le décret n°2021-970 du 21 juillet 2021 relatif au système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile "NesXIX 18-112";
Considérant l'intérêt général d'un partage des connaissances et compétences entre l'ANSC et le SDIS 31 dans un domaine relevant des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile;

Considérant que depuis 2018 le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) s'est inscrit pour un déploiement sur le nouveau réseau numérique de la sécurité civile – NexSIS ;

Considérant que l'agence numérique de la sécurité civile (ANSC) créée en 2018 porte ce projet qui se veut coconstruit avec les SIS futurs utilisateurs ;

Considérant que depuis 2020 le SDIS 31 s'est pleinement engagé sur ce projet :

- en créant une mission dédiée aux projets numériques ;
- en subventionnant l'ANSC en 2020/2021 à hauteur d'1 M€ ;
- en délibérant pour une AP/CP en 2021/2023 ;

Dans le cadre de la co-construction évoquée ci-avant, l'ANSC invite le SDIS 31 à un partenariat se traduisant par une contribution effective des SDIS au profit de l'agence par des personnels qualifiés.

Afin de fixer les modalités relatives à cette contribution, une convention de partenariat est soumise à l'approbation du bureau du conseil d'administration.

06 MAI 2024

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport de Lcl Sylvain GERGAUD,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



06 MAI 2024

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sd31.fr • www.sd31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex